

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal jeudi 20 février 2020

Rapport de séance

En raison d'un problème technique, l'enregistrement audio (rapport de séance) n'a pu être démarré qu'avec les questions concernant le point 3 de l'ordre du jour. C'est pourquoi le présent rapport de session est établi du point 1 au point 3 de l'ordre du jour. Pour les questions du point 3 de l'ordre du jour, nous vous renvoyons à l'enregistrement audio de la réunion du Conseil communal du 20/02/2020.

Le Président du Conseil ouvre la réunion à 20h00.

Elle souhaite la bienvenue aux Conseillers présents et au public.

Elle excuse les membres du Conseil Erwin Ollivier et Khamal Houda Arbit et note que le membre du Conseil Céline Mombeek se joindra plus tard.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal du Conseil communal du 23/01/2020

Le Président explique le point de l'ordre du jour et demande s'il y a des commentaires. Il n'y a aucun commentaires.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

2. Plan pluriannuel 2020-2025: prise en connaissance

L'Echevin des finances, Vincent Jonckheere, explique ce point. Il note que les changements demandés par l'Administration intérieure seront inclus dans le prochain plan pluriannuel. Il souligne que le plan pluriannuel du Conseil communal et du CPAS a été approuvé avec ses commentaires par l'autorité de tutelle. La décision n'a donc pas été suspendue ni annulée.

Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires sur ce point de l'ordre du jour. Il n'y a pas de questions.

Le Conseil communal prend note des commentaires de l'Agentschap Binnenlands Bestuur (l'agence pour l'administration intérieure) concernant le plan pluriannuel et de la décision concernant ce dernier.

3. Deuxième pilier de pension pour le personnel contractuel

Le Bourgmestre, Walter Vansteenkiste, explique ce point. Il note que dans le plan pluriannuel 20-25, le Conseil communal prévoyait une augmentation de 1% à 2% du 2ème pilier des pensions. De plus, il note que des négociations sont en cours entre le VVSG (Union flamande des villes et des communes) et les syndicats concernant une augmentation du pouvoir d'achat du personnel des communes et des CPAS. L'augmentation à 3% du 2ième pilier des pensions est incluse dans ces négociations.

Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires sur ce point de l'ordre du jour. Il n'y a pas de questions.